

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt et un, le 7 décembre**

En exercices :	15	Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents :	13	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants :	14	Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 septembre

Etaient présents : MMES Christelle METAYE – Ludivine CRESSON – Gaëlle BRUNET -
Stéphanie ARMAND - Brigitte BOURSQUOT.

MM. Mikaël MOINET - Mathieu MAROCHAIN — Gérard AUXIRE – David DA SILVA - François
PULLY - Maurice MEKIES - Patrick CHALMETTE - Fabien CHABOISSEAU.

Etaient absents excusés : David BERTHONIERE qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET,
Martine HERVEAU.

Secrétaire de Séance : Maurice MEKIES.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Monsieur le maire ouvre la séance.

Il procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 23 septembre, aucune remarque n'est formulée,
il est approuvé.

Monsieur le Maire rend compte des dernières décisions prises (par délégation) depuis le précédent conseil
municipal :

-Décision n°DEC2021 07 : « demander des subventions à tout organisme financeur »

Projet : Restauration du lavoir : **18 378,00€**

Plan de financement :

Subvention sollicitée au Conseil Départemental 17 (50%) : 9 189€

Appel aux dons (5%) : 919,90€

Autofinancement (45%) : 8 270,10€

- Décision n°DEC2021 08 « encaissement de dons et legs »

Un don a été encaissé sur l'exercice budgétaire 2021, par chèque, d'un montant de **50€**.

- Décision n°DEC2021 09 « encaissement de dons et legs »

Un don a été encaissé sur l'exercice budgétaire 2021, par chèque, d'un montant de **325€**.

2021 45 Dénomination d'un chemin communal « Chemin du Bois Coudra »

Une construction nouvelle a été créée sur une parcelle desservie par un chemin communal, lui-même perpendiculaire
à la rue du bois Coudra.

Afin de pouvoir numéroter cette habitation et lui attribuer une adresse postale, il convient de dénommer ce chemin.

Il est proposé de suivre la logique de ce quartier en le dénommant « CHEMIN DU BOIS COUDRA ».

Une transmission sera faite au service topographique du cadastre pour la mise à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dénomme le Chemin du Bois Coudra et autorise le maire de demander la mise à jour cadastrale.

Pour, à l'unanimité.

2021 46 Décision modificative n°6 « échéances SDEER »

En 2020, pour une meilleure maîtrise du temps d'éclairage public, le renouvellement quasi intégral des horloges astronomiques de la commune a été effectué. Cette dépense, subventionnée à 50% par le SDEER, a été avancée par le SDEER, et doit faire l'objet d'un remboursement de la première annuité 2021, et la seconde interviendra en 2022.

Le maire propose d'effectuer une décision modificative comme suit :

DEPENSES	21534	041	+5 534.11
DEPENSES	020	020	-1383.53
DEPENSES	168758	16	+1383.53
RECETTES	13258	041	2 767.06
RECETTES	168758	041	2 767.05

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité.

2021 47 Décision modificative n°7 « opération d'équipement n°151, aménagement de l'aire de jeux »

Lors du Budget Prévisionnel 2021, l'opération n° 151 intitulée « Aménagement aire de jeux » prévoyait des crédits à hauteur de 23 900€.

L'intégralité des dépenses réelles de cette opération représente un montant de 24 224.77€.

Il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

DEPENSES	020	020	-	-325€
DEPENSES	2188	21	OP 151	+325€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité.

2021 48 Décision modificative n°8 « opération d'équipement n°152, Equipements divers »

Lors du Budget Prévisionnel 2021, l'opération n° 152 intitulée « Equipements divers » prévoyait des crédits à hauteur de 20 050€.

L'intégralité des dépenses réelles de cette opération représente un montant de 21 419.29€.

Il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

DEPENSES	020	020	-	-1 400€
DEPENSES	2188	21	OP 152	+1 400€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité

2021 49 Renouvellement de la convention CCAS de Saintes/Mairie

Le service prestataire d'aide à domicile du CCAS de Saintes assure le service d'aide auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics fragiles, sur l'ensemble du territoire autour de Saintes.

Ainsi afin d'approuver les modalités de partenariat et de calcul de la participation de la commune de Nieul-lès-Saintes, le CCAS de Saintes a décidé de renouveler la convention de partenariat et de financement pour la prise en charge des administrés de la commune par le service prestataire d'aide à domicile pour 2021, 2022 et 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention et les documents qui s'y rattachent.

Pour, à l'unanimité.

2021 50 Inventaire de la voirie communautaire

Vu les statuts de la Communauté de Communes est notamment l'article 2.2-3 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Considérant les voies mises à disposition de la communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de la compétence précitée, listées ci-dessous,

Commune : NIEUL-LES-SAINTES				
Voies communautaires				
N°	Appellation du chemin	Cat	Du point d'origine au point d'extrémité	linéaire transféré 2021
1	Rue des Ajoncs	A	Part de la RD 236 pour aboutir au pont de l'Ouille, en limite avec La Clisse	846
2	Chemin des Ames Perdues	A	Part de la RD 236 E2 à l'est des Rollands et finit au Chemin des Grands Chênes	575
3	Chemin du Bénifaux	A	Part de la rue des Sabotiers aux Gentils et finit à la RD 728 <u>L=431m</u>	431
4	Rue du Bois Coudra	A	Part de la RD 237 E 2 aux Gradèves pour aboutir à la RD 127 dans le bourg de Nieul-lès-Saintes	1550
5	Chemin du Bois des Rogers	A	Part de la RD 125 aux Rogers pour aboutir à la fin du revêtement en limite avec Pessines <i>Mitoyenne en totalité avec Pessines</i>	113
6	Chemin des Bolets	A	Part de la RD 236 E2 à l'ouest des Massés et finit à la RD 236 à l'est des Primaudières	1147
7	Rue Camille Vinet	A	Part de rue Duplais dans Les Bertins pour aboutir à la RD 236	295

8	Chemin de la Casse	A	Part de la RD 237 E2 aux Gradèves pour aboutir au nord de chez Combeau <u>L=938ml</u>	938
9	Chemin du Chail	A	Part de la RD 236 E2 aux Rollands pour aboutir à la RD 728 <u>L=383ml</u>	383
10	Impasse de Champs	A	Part de la rue du Moine au Maine-Bernard et finit en limite de propriété	140
11	Rue Charbonnière	A	Part de la RD 127 au nord-ouest de Savary, traverse le hameau et finit à la fin du revêtement	304
12	Chemin de Charenton	A	Part de la RD 125 et finit à la VC N°13	1077
13	Rue Charles Donald Cole	A	Part de la rue des Moulins à Charenton pour aboutir à la RD 236 E1 au nord des Touches <u>L=1308ml</u>	1308
14	Rue du Château	A	Part de la RD 125 dans le bourg de Nieul-lès-Saintes pour aboutir à la rue des Jonquilles à côté du château <u>L=1436ml</u>	1436
16	Chemin des Chênes Verts	A	Part de la VC N°50 et finit sur lui-même	769
17	Chemin de la Clisse	A	Part de VC N°31 au sud de Grandjean et finit à la VC N°1	643
18	Rue du Cocassier	A	Part de la RD 236 au nord de la Poterie, traverse les Rocheleux pour aboutir à la rue des Marais	580
19	Rue du Colombier	A	Part de la limite avec Saint Georges des coteaux au nord de la Sendière et finit dans le hameau à la fin du revêtement	381
20	Chemin de la Combe des Ponts	A	Part de la RD 125 et finit au croisement avec un chemin de terre	483
22	Chemin de la Coudraie	A	Part de la VCN°13 et finit à la VC N°65	856
23	Rue du Détour	A	Part de la RD 127 (cen limite avec St Georges des Coteaux pour aboutir à la RD 127 dans le bourg de Nieul-lès-Saintes	724
24	Rue Duplais	A	Part de la RD 236 E1 au nord des Touches, traverse le hameau et finit à la rue des Ormeaux	702
26	Chemin des Eronneaux	A	Part de la VC N°65 et finit à la VC N°13	776
27	Rue Fernand Arnaud	A	Part de la RD 237 à Bel-Air pour aboutir à la RD 237 E3	85
28	Rue du Fief	A	Part de la RD 237 E2, traverse le Moulin de Goubin, la Maison du Loup pour aboutir à la RD 125 <u>L=1762ml</u>	1762
29	Rue de la Gare	A	Part de la RD 127 côté Bourg pour aboutir à la RD 127 côté St Georges des Côteaux	268
30	Chemin de Gaterat	A	Part de la RD 125 aux Rogers et finit à la fin du revêtement dans les bois	146
31	Chemin Grandjean	A	Part de la RD 236 et finit en limite ave La Clisse au niveau du pont	651
32	Chemin des Grands bois	A	Part de la RD 728 et finit au croisement avec le chemin calcaire à proximité de la RD 728	1401

33	Chemin des Grands Champs	A	Part de la RD 127 aux Massés pour aboutir au chemin blanc	158
34	Chemin des Grands Chênes	A	Part de la VC N°61 aux Charriers et finit à la RD 125 <u>L=1278ml</u>	1278
35	Chemin de la Grotte	A	Part de la RD 237 E2 au sud des Guerins et finit au croisement avec un chemin calcaire	583
36	Chemin des Guerins	A	Part de la RD 236 et finit à la RD 127	593
37	Chemin des Guillets	A	Part de la RD 236 E2 et finit à la VC N°6	667
38	Rue des Jonquilles	A	Part de la RD 125 à la Coudraie pour aboutir à la RD 236 aux Guérins	995
39	Rue de Chez Lexandre	A	Part de la RD 237 E2 au Gradèves au sud et finit à la RD 237 E2 au nord	464
40	Rue des Loges	A	Part de la rue des Sabotiers aux Gentils et finit au chemin des Benifaux <u>L=82ml</u>	82
41	Chemin du Logis	A	Part de la RD 236 et finit à la VC N°14	177
42	Chemin du Loup	A	Part de la RD125 en limite avec Soulignonnes et finit à la VC N°43	869
43	Rue du Loup	A	Part de la rue du Fief Chez Combeau, traverse la Maison du Loup et finit à la RD125 <u>L=613ml</u>	613
44	Chemin de la Maison Rouge	A	Part de la RD 125 dans le bourg de Nieul-lès-Saintes dessert la Maison Rouge et finit aux Coureauds à la RD 236 E2 <u>L=1791ml</u>	1791
45	Rue des Marais	A	Part de la rue du Cocassier aux Rocheleux et finit à la RD 236 à Mirande	331
46	Chemin des Massés	A	Part de la RD 127 et finit à la VC N°44	467
47	Chemin de Chez Mériot	A	Part de la RD 127aux Enjoîtres et finit au Chemin de Terre	38
48	Rue du Moine	A	Part de la rue du Fief au Moulin de Gobin et finit à la RD 237 E2 au Maine Bernard	366
49	Rue de la Moulinière	A	Part de la RD 125 dans Delhoumeau et finit à la RD 125 au nord du hameau <u>L=304ml</u>	304
50	Rue des Moulins	A	Part de la RD 236 E1 au sud de Charenton et finit à la RD 125 à Touche-Marteau	1299
51	Chemin Nouvelle Clairière	A	Part de la VC N°24 et finit au croisement avec un chemin calcaire	915
52	Rue des Oiseaux	A	Part de la RD 236 E2 au sud des Guillets et finit à la RD 236 aux Guérins	366
53	Rue des Ormeaux	A	Part de la rue Duplais aux Bertins et finit à la RD 236 aux Primaudières	316

54	Chemin de Pampin	A	Part de la rue Camille Vinet VC 7 aux Bertins et finit au croisement de chemins blancs	941
55	Rue des Pas Comptés	A	Part de la rue du Fief VC 28 au sud de chez Combeau et finit au chemin de la Casse VC8 <u>L=230ml</u>	230
56	Chemin du Petit Prè	A	Part de la RD 236 E2 aux Rollands et finit au chemin calcaire VC 2 <u>L=606ml</u>	606
57	Chemin des Pommiers	A	Part de la VC N°38 au Château et finit à la RD 236 E1	667
58	Chemin de Pont l'abbé	A	Part le le Rue de Colombier VC 19 et fint à la RD 127 à Bel-Air <u>L=842ml</u> <i>Mitoyenne en totalité avec St Georges des Coteaux</i>	421
59	Chemin des Primaudières	A	Part de la RD 236 E1 et finit à la VC N°53	704
60	Rue des 4 Vents	A	Part de la rue du Bois Coudra au cimetièr VC4 et finit au Chemin de Pont l'Abbé VC58 <u>L=1073ml</u>	1073
61	Rue du Quereux	A	Part de la RD 728, dessert les Charriers et finit à la RD 125	961
62	VC N°62	A	Part de la VC N°23, dessert la ferme et finit au croisement avec un chemin de terre <u>L=891ml</u> <i>dont mitoyenne sur 510ml avec St Georges des Coteaux</i>	636
63	Chemin de la Sendière	A	Part de la VC N°19 et finit en impasse	50
65	Chemin des Vignauderies	A	Part de la RD 125 à la Coudraie, dessert les Eronneaux et finit sur lui-même	529
66	Rue des Sabotiers	A	Part de la RD125 et finit à la RD127 en face la VC N°4	592
67	Rue vallon		Part de RD127 fait le tour de l'ancienne coop laitière et se termine sur la RD 127	212
TOTAL DES LONGUEURS				41064

Monsieur le maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies représentant un linéaire transféré de 41 064 mètres linéaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inventaire des voies communautaires.

Pour : à l'unanimité.

Le maire demande un huis-clos pour la décision suivante, ayant la nécessité d'approfondir le sujet qui touche à un intérêt individuel et pour lequel le respect de l'anonymat n'est pas possible.

2021 51 Demande de correction d'une erreur matérielle du zonage du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Lors de l'élaboration du PLU, la surface du zonage NI dans le rapport de présentation officiel était de 2ha18, or, les données du SIG permettent de relever une surface en zone NI de 2ha27.

Il est demandé par un administré la rectification de l'erreur matérielle en vue d'un projet individuel.

Le conseil municipal considère qu'il n'est pas concevable que le coût de cette procédure à la charge de collectivité, ne desserve qu'un intérêt individuel, et rappelle que les décisions du conseil municipal doivent, en toute objectivité, se baser sur un intérêt collectif, notamment lorsqu'il s'agit de la dépense de deniers publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité, la correction de l'erreur matérielle dans l'immédiat, dans la mesure où elle n'entrave pas le développement du territoire communal en matière d'urbanisme, mais propose de procéder éventuellement à cette correction lors de la prochaine révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Contre, à l'unanimité.

2021 52 Modification des statuts du SDEER

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le maire évoque la délibération du SDEER et cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Pour : 13

Abstention : 1

2021 53 Demande d'attribution d'un prix municipal – AVENIR CYCLISTE

Comme chaque année l'association l'avenir cycliste demande à la municipalité la prise en charge d'un prix municipal lors de l'organisation d'une course cycliste en 2022, sous couvert de la Fédération Française de Cyclisme.

Le montant de ce prix s'élève à 905€, et sera inscrit au Budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la prise en charge du prix municipal.

Pour : à l'unanimité

2021 54 Indice de rémunération des vacataires

Par délibération du 9 février 2021, les vacataires bénéficiaient d'une rémunération basée sur l'indice majoré 321, alors en vigueur.

À compter du 1^{er} octobre 2021, le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 a instauré une revalorisation de l'indice minimum de traitement, afin qu'il soit porté au niveau du Smic.

Afin d'uniformiser la rémunération des agents, il conviendrait de réajuster l'indice majoré pour les vacataires, en concordance avec les autres agents (titulaires) de la commune, soit l'indice 332 au lieu de 321.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la modification de l'indice majoré de rémunération des vacataires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour : à l'unanimité.

2021 55 Loyers des commerçants/ travaux de renouvellement des conduites d'eau potable

Les commerçants du bourg se trouvent impactés par les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable actuels, du fait d'une circulation modifiée, empêchant les potentiels clients de passage d'accéder aux commerces.

Au regard du planning d'avancement des travaux, la circulation la plus difficile pour accéder aux commerces du centre bourg est estimée approximativement entre le 20 janvier et le 15 février 2022.

Il est proposé d'aider les commerces concernés, par une réduction du loyer de janvier et février.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de diminuer le loyer de 10% du montant hors taxe, pour les 3 locaux professionnels loués par la commune dans le centre bourg, soit le multiservices situé 8 place André Jarzat, le salon de coiffure situé 8 rue de la Liberté, et la boulangerie située au 6 rue de la Liberté.

Pour : 11

Abstention : 3

Questions diverses :

- Les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable ont démarré. Un bon début de travaux, sans encombre, pas de problème particulier à signaler, si ce n'est une vitesse excessive dans la rue du château et la rue du levant servant de déviations. Satisfaction au niveau de l'organisation du chantier, le soir, et avancée conforme au planning.
- Commission territoriale EAU17 pas d'augmentation du prix de l'eau pour l'eau potable pour l'année prochaine.
- Elina CARRY, jeune Nieulaise, est championne de France de danse en patinage artistique à roulettes depuis le 3 novembre 2021, à Reims.
- La signature du compromis de vente des terrains face à la salle des fêtes, est prévue le 21/12. Le lotissement verra le jour en 2022. Tous les terrains sont déjà réservés. Le second lotissement donnant sur la rue des quatre vents, est également en cours d'élaboration, quelques disponibilités de terrains. Le maire évoque toujours des difficultés à joindre le « propriétaire » du lotissement, pour aboutir à la rétrocession de voirie, permettant à terme une liaison routière entre le lotissement actuel et le nouveau à venir.
- Une action pour la gestion du cimetière administrative et technique, est en cours, les chiffrages seront soumis pour le budget 2022.
- Projets de territoire : 15 sapins seront mis en place dans les villages, à décorer par les administrés et les familles de la commune. Un projet en collaboration avec l'association Festykids, pour mobiliser les enfants dans cet évènement de décoration festive.

- Demandes de devis pour candélabres solaires et modernisation de l'éclairage public en cours.
- Vœux du maire le 14 janvier à la salle des fêtes à 18h30, si la situation sanitaire le permet.
- Demandes de devis pour candélabres solaires et modernisation de l'éclairage en cours
- Vœux du maire le 14 janvier à la salle des fêtes à 18h30, si la situation sanitaire le permet
- Cette année, la traditionnelle frairie a eu lieu en septembre pour cause de crise sanitaire ne permettant pas son organisation en juin. Le bilan a été concluant, et les différents intervenants vont être consultés pour savoir si cette nouvelle date serait maintenue, ou si juin resterait d'actualité.
- Un colis dégustation est proposé pour les +75 ans absents au repas des aînés. Le bulletin mentionne cet évènement, sans date limite pour inscription. Un délai sera laissé jusqu'au 17 décembre, pour organiser l'achat des denrées et la préparation/livraison des colis avant Noël.

Séance terminée à 23h00